

Les organes de répression de l'occupant allemand

Au fur et mesure que l'Armée allemande progresse sur le territoire français, les autorités militaires imposent le respect du droit pénal allemand. Une ordonnance du Commandant en chef de l'Armée datée du 10 mai 1940, soit du premier jour de l'offensive de la Wehrmacht sur le front ouest, rappelle la mise en place du droit pénal allemand dans les territoires occupés et menace de sanctions sévères les contrevenants.

La signature de l'armistice le 22 juin 1940 et son entrée en vigueur le 25 se traduisent par l'installation durable, dans les zones où l'autorité française ne s'exerce plus directement, de troupes et de services allemands en charge du maintien de l'ordre et de la répression.

L'administration militaire allemande en France occupée

Entre juin 1940 et septembre 1944, l'administration allemande des territoires français occupés, chargée de contrôler, surveiller et maintenir l'ordre et la sécurité, est entre les mains du Commandement militaire en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich* ou MBF). Entre octobre 1940 et juillet 1944, les généraux et cousins Otto et Carl-Heinrich Stülpnagel se succèdent au poste de commandant militaire en France. Les ordres du MBF sont relayés au niveau régional par des *Bezirke* (districts), au niveau départemental par des *Feldkommandanturen* et au niveau local par des *Kreiskommandanturen*. L'invasion de la zone sud ne se traduit pas immédiatement par l'extension territoriale des pouvoirs du MBF, acquise seulement en août 1943 par la mise en place dans les départements d'états-majors de liaison entre le Commandement de l'Armée allemande du sud de la France et le MBF.

En 1940, l'état-major de commandement (*Kommandostab*), un des services du MBF, a en charge les questions de sécurité, de police, de renseignement, de justice militaire et de propagande. En janvier 1942, il est dirigé par le colonel Speidel, futur commandant en chef de l'OTAN en 1957.

En 1941, le MBF dispose d'environ 100 000 hommes pour assurer ses missions en France occupée, dont environ 20 000 pour l'état-major et l'administration (et seulement 3 000 officiers et fonctionnaires militaires).

► Pour aller plus loin

Gaël Eismann, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Tallandier, 2010.

Les troupes de sécurité (*Wehrmacht*)

Dès le début de l'Occupation, les troupes allemandes en France sont en nombre limité, environ 100 000 hommes. En effet, la plupart des soldats en état de combattre ont été transférés sur les nouveaux fronts tandis que ceux qui sont trop âgés sont affectés à des missions de protection des installations sensibles (dépôts de matériels militaires, infrastructures de transport et de communication) et de surveillance (garde de camps de prisonniers de guerre puis de camps d'internement, notamment Romainville et Compiègne). Pour faire face à la faiblesse des effectifs de la *Wehrmacht* en France, les autorités allemandes peuvent s'appuyer sur les conventions d'armistice qui prévoient la collaboration des autorités françaises. Ainsi, des Français remplacent des Allemands

pour la surveillance des voies de communication, mais également pour la garde des prisonniers de guerre coloniaux maintenus dans les Frontsalags en France après le transfert des PG métropolitains dans les Stalags et Oflag du *Reich*.

En 1943, confrontées à l'occupation de la totalité du territoire français après l'invasion de la zone sud et le remplacement des Italiens dans leur zone d'occupation, à la montée en puissance de la Résistance et à la menace d'un débarquement allié, les autorités allemandes renforcent leur dispositif militaire. Près de 400 000 hommes se trouvent alors en France, notamment en zone sud, mais les effectifs demeurent insuffisants et sont souvent détournés des missions de surveillance et de sécurité. Cependant, les opérations menées par la *Wehrmacht* au printemps et à l'été 1944, seule ou avec d'autres (notamment SS ou Milice), portent des coups très durs à la Résistance.

Feldgendarmerie et Geheime Feldpolizei

Chargée du respect de la discipline militaire et du maintien de l'ordre et placée sous la direction d'un officier supérieur de la *Feldgendarmerie* auprès du MBF, la *Feldgendarmerie* surveille théoriquement autant les troupes allemandes que la population française. Elle veille à l'application des ordonnances militaires allemandes et vérifie l'implication de la police française dans les missions de maintien de l'ordre, souvent menées en commun.

Bien que peu nombreuse (peut-être 6 000 hommes en zone nord), mal équipée et inégalement formée, la *Feldgendarmerie* intervient dans de multiples domaines, depuis les enquêtes de police jusqu'à la surveillance des convois de requis du STO ou de déportés, en passant par les contrôles d'identité ou la récupération des récoltes non livrées par les agriculteurs. La *Feldgendarmerie* remplit enfin des missions relevant de la police judiciaire, menant des investigations pour les tribunaux militaires en particulier.

Sous l'autorité du MBF, la *Geheime Feldpolizei* (Police secrète de campagne) est chargée de maintenir la discipline des troupes et de lutter contre les activités anti-allemandes, d'enquêter et d'arrêter leurs auteurs. Près de 2 000 hommes, commandés par le *Feldpolizei-Direktor Frankreich* (Directeur de la police de campagne en France), quadrillent la zone occupée. Ils agissent seuls ou en coopération avec la *Feldgendarmerie*. Après la prise de contrôle par la SS de la police allemande en France en juin 1942, les effectifs de la GFP sont versés dans la Police de sécurité (Sipo).

L'Abwehr

Dès juin 1940, la *Wehrmacht* installe ses services secrets en France. L'Abwehr est placée sous l'autorité du MBF. Elle est présente sur l'ensemble du territoire français occupé par ses antennes officielles et ses agents qui agissent dans la clandestinité. Le personnel de l'Abwehr est constitué de militaires allemands et d'étrangers à la solde du *Reich* (les Français sont des recrues appréciées car en mesure de se fondre plus facilement dans la population). L'Abwehr remplit des missions d'espionnage, de sabotage, de propagande et de contre-propagande. En 1940, elle est impliquée dans la préparation d'un éventuel débarquement en Angleterre. Par la suite, elle s'efforce de deviner les intentions des Alliés et s'attache à démanteler les réseaux de renseignement constitués en France par les Britanniques, les Américains et les Français libres. Les mouvements de résistance sont aussi infiltrés et subissent des pertes suite aux informations données par ceux qui ont accepté, de plein gré ou sous la contrainte, de trahir.

La Sipo-SD (dite « Gestapo »)

Dès juin 1940, le colonel SS Knochen est installé en France par Reinhard Heydrich, chef du *Reichssicherheitshauptamt* (RSHA ou Office central de la sécurité du Reich). Il prend la direction des services de la SS. Pilotée depuis Berlin, la Sipo-SD, qui regroupe la Sipo (*Sicherheitspolizei* ou Sipo, police de sécurité du Reich) et le SD (*Sicherheitsdienst* ou service de sécurité du Parti nazi) exerce une surveillance attentive de la population française (qui la désigne sous le terme « Gestapo », qui n'est en réalité qu'un des services de la Sipo-SD).

Dans un premier temps, les pouvoirs de répression de la SS sont théoriquement limités car soumis à l'autorité du MBF. En pratique, Knochen étend progressivement l'action de ses services en zone occupée, malgré les protestations du MBF.

En mars 1942, le général SS Oberg est nommé Chef supérieur de la SS et de la Police (HSSPF) en France occupée. Knochen devient commandant supérieur de la Sipo et du SD (BdS), prend le contrôle des services de répression et les hommes chargés de l'appliquer, issus de l'administration militaire ou de la SS. Ses ordres sont relayés par 17 commandants (KdS) installés dans les principales capitales régionales, en zone nord puis en zone sud après son invasion en novembre 1942.

Les effectifs de la Sipo-SD sont peu nombreux et la plupart de ses membres ont une formation policière défailante. C'est pourquoi, la Sipo-SD a le souci de recourir à la police française pour les filatures, aux auxiliaires français pour l'infiltration des organisations de résistance (en particulier les réseaux) ou aux polices supplétives, telle la Milice, pour la lutte contre les maquis (avec le soutien des troupes de sécurité allemandes). En 1943, des officiers issus des *Einsatzgruppen* opérant en Europe de l'Est, rompus aux formes les plus brutales de la lutte idéologique, sont nommés KdS.

Les arrestations se font sur de simples soupçons, les interrogatoires sont le plus souvent violents. Dès 1942, l'usage de la torture se banalise autant pour les policiers allemands que pour leurs complices français. En outre, tous les individus arrêtés considérés comme dangereux peuvent être déportés en camp de concentration dans le cadre de la « détention de protection » (*Schutzhaft*) afin d'éviter un procès au verdict incertain.

► Pour aller plus loin

Julian Jackson, *La France sous l'Occupation 1940-1944*, Flammarion, 2004.

Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo*, Fayard, 1962.